



health ●

VOTRE PARTENAIRE PROTECTION
DE LA **SANTÉ EN ENTREPRISE**



Nous démarrons notre nouveau département santé

Dans un 1^{er} temps, nous vous proposons du soutien pour votre plan de **protection de la santé** en lien avec le COVID-19

Soutien dans le cadre de 818.101.24 Ordonnance 2 sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus (COVID19) du 13 mars 2020, loi sur les épidémies

- ❑ **Mise à disposition d'informations fondées et fiables, par exemple, sur:**
 - ❖ Le virus, les modes de transmissions
 - ❖ Les mesures de protection
 - ❖ L'utilisation adéquate des EPI
 - ❖ Divers thèmes comme l'ergonomie, le télétravail, l'équilibre psychologique, la nutrition, l'activité physique en période de confinement etc...

- ❑ **Accompagnement dans le concept de protection des collaborateurs et plus particulièrement des personnes vulnérables.**

- ❑ Transmission des références, informations récentes fédérales et cantonales sur la crise du COVID-19

Dans un 2^{ème} temps, nous pourrions aussi vous soutenir sur les aspects de protection de la santé en lien avec la loi sur le travail. (OLT1, OLT3, OPA, MSST)

Notamment:

Prévention des accidents et maladies professionnelles

Promotion de la santé

1ers secours

Gestion des absences

Pour toute question relative
à la protection de la **santé en entreprise**,
notre infirmière de santé au travail se tient à votre disposition.

health@ionics.ch • www.ionics.ch • +41 32 757 18 33



health ●

